

**Paroisses du Val des Salines, des Rives de l'Ognon
et du Val de la Dame Blanche**

LETTRE INFOS N° 8

Miserey-Salines le 12 12 2020

Aux membres des ECP et aux différents responsables en paroisse

Bonjour à toutes et à tous,

1 Communiqué de l'archevêché :

« Après les annonces du Premier Ministre de jeudi 10 décembre, je viens vous confirmer qu'il n'y a pas de nouvelles dispositions pour les cultes concernant les fêtes de Noël. C'est donc bien le décret du 3 décembre qui s'applique dans nos églises.

Voici ce qu'il faut retenir :

Depuis le 3 décembre 2020, les cérémonies dans les lieux de culte peuvent rassembler plus de 30 personnes.

Les cérémonies peuvent désormais être organisées dans les conditions suivantes :

- **deux sièges doivent rester libres entre chaque personne ou entité familiale (groupe de personnes partageant le même domicile) ;**
- **seule une rangée sur deux est occupée.**

Par ailleurs, **toute personne de plus de 11 ans doit porter un masque de protection** qui peut momentanément être retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent.

Pour se rendre dans un lieu de culte, **jusqu'au 15 décembre**, il faut se munir d'un document attestant le motif de sortie hors de son domicile et remplir le formulaire en cochant « 2.

Etablissement culturel, lieu de culte, achats ».

Pour dissiper les incompréhensions et les questionnements que je peux entendre, il s'agit bien de **toutes les cérémonies ou célébrations publiques** qui sont concernées donc les baptêmes, les mariages et les funérailles et pas seulement les messes dominicales. **Les funérailles ne sont donc plus limitées à 30 personnes** mais elles doivent remplir les règles ci-dessus. Il sera sans doute intéressant de faire le lien avec les pompes funèbres si ce n'est pas déjà fait. Les baptêmes et les mariages sont bien autorisés.

Concernant les messes de la nuit de Noël, le 24 décembre au soir, il n'y a pas de couvre-feu donc nous pourrons célébrer les messes de la nuit. »

2 Célébrations de NOËL

Le 24 décembre, veillées à 18h30 à PIN et à CUSSEY ; à 21h00 à Bonnay.

Le 25 décembre, messe à 10h30 aux AUXONS Trinité pour les trois paroisses.

3 Temps fort

Le deuxième temps fort du 10 janvier 2021 à Ecole-Valentin est supprimé. La messe est maintenue mais à 10h30.

4 Remise de la lumière

La cérémonie de la remise de la lumière aux 6° & 5° est maintenue (pour l'instant) à Bonnay. Edwige Languille, déléguée Pastorale du Val de la Dame Blanche, sera envoyée en mission lors de cette célébration.

5 Catéchèse

La catéchèse reste en distanciel jusqu'à nouvel ordre.

6 Veillée de Noël

Un conduit de veillée de Noël sera proposé prochainement. Il permettra aux personnes qui ne peuvent se rendre aux veillées de prier avec nous. A diffuser largement.

Tout naturellement nous conserverons les mesures de distanciations à appliquer ainsi que le gel à l'entrée et à la sortie, sans oublier votre masque.

A très bientôt !

Père Michel NAAS, Curé